

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
<b>Band:</b>	3 (1977)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Clivages confessionnels et gouvernement de tous les partis
<b>Autor:</b>	Girod, Roger
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-814362">https://doi.org/10.5169/seals-814362</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2EME PARTIE  
ESSAIS:  
CONTRIBUTIONS A UNE SOCIOLOGIE DE LA CULTURE

---

CLIVAGES CONFESIONNELS ET  
GOUVERNEMENT DE TOUS LES PARTIS

Roger Girod

L'EGLISE DANS LA SOCIETE INDUSTRIELLE AVANCEE:  
DE LA FONCTION OBSOLETE A L'EXIGENCE DE SIGNIFICATION.

Christian Lalive d'Epinay

ZU EINIGEN FORMEN POLITISCHER  
PIETAET IN DER SCHWEIZ

Adalbert Saurma



## CLIVAGES CONFESIONNELS ET GOUVERNEMENT DE TOUS LES PARTIS

---

Roger Girod

### RESUME

En Suisse, les clivages issus de la Réforme, puis les luttes entre radicalisme, protestantisme conservateur et catholicisme ont conduit à une formule de gouvernement particulière: les principaux partis, y compris de nos jours le parti socialiste, assument ensemble les responsabilités exécutives. La nécessité d'établir de meilleurs rapports entre la Suisse radicale et la Suisse catholique, au 19ème siècle, a été le facteur principal de mise en place du système. Les socialistes s'y sont intégrés. Sans que cela soit une condition sine qua non du maintien de ce système, l'existence d'un parti à référence chrétienne, le PDC y contribue. Ainsi, les clivages confessionnels sont à mettre, dans ce pays, au nombre des déterminants historiques et actuels d'un mode de gouvernement supposant une modération très bourgeoise et la renforçant.

### ZUSAMMENFASSUNG

In der Schweiz haben die in der Reformation entstandenen Spaltungen und die späteren Auseinandersetzungen zwischen dem Radikalismus, dem konservativen Protestantismus und dem Katholizismus zu einer eigenartigen Regierungsform geführt: Die wichtigsten Parteien, zu denen heute auch die Sozialdemokraten gehören, verantworten gemeinsam die ausführende Gewalt. Der wichtigste Anlass für diese Regelung lag in der Notwendigkeit, im 19. Jahrhundert die Beziehungen zwischen der radikalen und der katholischen Schweiz zu verbessern. Die Sozialisten haben sich dann dieser Uebereinkunft angeschlossen. Wenn es auch nicht eine unaufgebbare Bedingung für die Aufrecht-

erhaltung des Systems ist, so trägt dazu doch die Tatsache bei, dass eine christlich orientierte Partei, die CVP, besteht. Insofern müssen in diesem Land die konfessionellen Spaltungen zu den geschichtlichen und gegenwärtigen Bestimmungen einer Regierungsform gezählt werden, zu deren Voraussetzung und Stütze ein ausgesprochen bürgerlicher Sinn für das Masshalten gehört.

\* \* \*

Partout, des dominants s'efforcent de conserver leurs priviléges en utilisant, notamment, le pouvoir politique, l'Etat. Ils ont à faire face à des groupes proches d'eux, possédant eux aussi des priviléges, sans être tout au sommet. Ils ont affaire aussi à des classes moyennes, aux classes populaires des campagnes et des villes, et à des groupes sous-prolétariens ou marginaux. La circulation des individus et des groupes dans la pyramide sociale, éventuellement au gré de coups d'Etat, a pour effet le plus clair, en général, de la consolider, en remplaçant des dominants usés par des éléments plus aptes. La tactique et les discours changent avec les époques et les lieux. Les alliances et les conflits entre classes varient beaucoup. Le pouvoir que confère la faculté de manipuler les grands agrégats de capitaux est pour beaucoup dans la prépondérance politique. Ces agrégats sont faits aussi bien de l'addition de biens privés appartenant à une poussière d'épargnants et à un petit nombre de capitalistes, que des ressources provenant de l'impôt, des usines appartenant à l'Etat, etc. Ce schéma universel, aussi vrai que banal, est bien entendu très utile. C'est celui de Pareto, quant au fond. Les structures sociales y sont ramenées à ce qu'elles ont de plus général. Les dictatures marxistes ne sont dans cette perspective qu'un cas particulier, un mode spécial de domination.

Mais, une fois notées ces évidences, il reste à considérer les différences entre les régimes. L'Allemagne nazie et l'Allemagne fédérale correspondent toutes les deux au schéma de base. Il y a néanmoins entre elles toute la distance séparant le totalitarisme le plus violent d'une démocratie pluraliste, régie par un droit qui respecte beaucoup de libertés. Il faut vraiment pousser les choses à l'absurde pour dire que c'est blanc bonnet et bonnet blanc, et donc que la résistance à Hitler était une duperie. La Suisse correspond aussi au schéma de base, mais - pour prendre un exemple dans la ligne des thèmes de notre colloque - elle n'est pas l'Irlande du Nord où sont à vif des tensions confession-

nelles apaisées ici. Les enjeux fondamentaux de la politique consistent non à choisir entre domination et émancipation générale dans une égalité complète, mais à se défendre contre les formes les plus détestables, c'est-à-dire les plus autoritaires, de domination, au profit de modes plus humains d'organisation (synonyme: domination). En outre, dans le cadre d'un régime donné, diverses solutions peuvent être apportées aux problèmes de la vie collective et c'est par rapport à elles que se définissent les enjeux plus courants de la politique.

De très nombreux facteurs expliquent pourquoi le régime d'un pays est du type le plus autoritaire ou le plus démocratique, ou encore se situe quelque part entre ces extrêmes. De même, de très nombreux facteurs expliquent pourquoi, par rapport aux pays qui lui ressemblent le plus à ce point de vue, il présente toute sorte de spécificités qui font qu'en son sein les rapports entre groupes et entre individus sont particuliers, les données des problèmes politiques uniques à certains égards, les valeurs qui guident les jugements pas tout à fait semblables à ce qu'elles sont chez le voisin, le climat général de la vie publique spécial, etc. De Pareto, ce genre de considérations nous ferait passer à Montesquieu et aux autres auteurs qui orientent la pensée davantage vers la compréhension de la singularité des formations sociales que vers les invariants.

Dans cette perspective particularisante, la prise en compte de la religion est capitale. Ce sont les grands moments de l'histoire religieuse des peuples de l'Occident et de l'Orient qui ont déterminé, par exemple, ces mondes distincts que sont au moyen âge l'Europe des Croisades, Byzance, l'Islam. La Réforme a ensuite partagé l'Occident en deux aires de civilisation, catholique et protestante, dont l'évolution culturelle, économique, sociale et politique a été très différente. Aujourd'hui encore, la différence entre les deux est éclatante: Rome, Londres, Varsovie, Oslo. Plutôt que de deux aires, il faudrait d'ailleurs sans doute mieux parler de trois, pour faire place aux pays mixtes. Dans chacun de ces trois cadres, les religions nouvelles que sont les grandes idéologies modernes, le libéralisme agnostique des Lumières et le marxisme en particulier, ont créé des clivages supplémentaires, métaphysiques et socio-politiques, chaque vision du monde ayant gagné une partie de la population.

En Suisse, pays cloisonné en petites républiques, violemment secoué par les guerres de religion, entouré de voisins beaucoup plus puissants que lui, devenu économiquement très développé et fort prospère, les divisions reli-

gieuses (y compris tensions entre religions et idéologies modernes) ont eu des répercussions très particulières. Ces divisions ont en effet fini par favoriser, après des détours complexes, la mise en place d'une forme de gouvernement qui nous paraît tout à fait logique et normale, mais qui étonne beaucoup l'étranger: le gouvernement de concordance, dit aussi, selon un expression qui force à peine la réalité, gouvernement de tous les partis.

C'est au rapport entre les clivages confessionnels et ce mode de gouvernement que je voudrais consacrer les remarques qui m'ont été demandées pour servir d'introduction à un débat dans le cadre de ce colloque. Le débat sera l'essentiel de la séance et mes remarques seront très brèves. Leur but sera simplement d'indiquer quelques thèmes possibles de discussion. Bien entendu, ces suggestions n'ont rien de limitatif. L'échange d'idées qui suivra ne pourra manquer de porter aussi sur des points que je n'aurai pas examinés.

## 1. LE SYSTEME

Considérons seulement les démocraties occidentales. Elles résolvent le problème du partage du pouvoir en attribuant le gouvernement à un parti, ou à une coalition de partis, disposant de la majorité (éventuellement, à un parti ou coalition minoritaire, gouvernant grâce à l'appui ou à la neutralité d'une majorité parlementaire). Les autres groupes politiques sont dans l'opposition. Ces traits se retrouvent aussi bien là où des coalitions gouvernementales fluctuantes se succèdent, que dans les pays où deux grands partis alternent au pouvoir à intervalle plus ou moins régulier, ou encore que dans les pays où un camp est dominant pendant longtemps. En pratique, aux échelons locaux, dans l'administration publique, pour l'attribution des présidences de commissions parlementaires, en ce qui concerne aussi les négociations entre partenaires sociaux, la tendance générale des divers partis et groupes de pression est de se partager les responsabilités grâce à des ententes plus ou moins poussées. Les luttes électORALES et syndicales servent à mesurer l'évolution des forces et à opérer les ajustements nécessaires. Les plus spectaculaires de ces ajustements sont ceux qui entraînent le remplacement de la majorité gouvernementale par une autre.

En Suisse, et ce cas est, sauf erreur, le seul, la concordance est poussée plus loin. Elle comporte en effet la participation permanente aux responsabilités gouvernementales de partis qui seraient laissés ailleurs dans l'opposition. Les gouvernements ne sont jamais renversés.

Le nombre de sièges gouvernementaux attribués aux divers partis est simplement modifié quelque peu quand l'équilibre électoral change, ou pour d'autres raisons. Cela arrive d'ailleurs rarement.

Le Conseil fédéral a, par exemple, la même structure partisane depuis 1959, donc depuis 18 ans: 2 socialistes, 2 démocrates-chrétiens, 2 radicaux, un représentant de l'Union démocratique du Centre. Les quatre partis représentés en son sein disposent de 86.5% des sièges de l'Assemblée fédérale. Les autres sièges appartiennent à de petits groupes, très divisés, qui ne forment pas un camp systématiquement oppositionnel. D'ailleurs, certains d'entre eux sont au gouvernement à l'échelon cantonal, dans telle ou telle partie du pays.

A cet échelon cantonal, la formule du gouvernement de tous les partis est également pratiquée. Elle est réalisée à 100% dans plusieurs cantons: tous les partis représentés au Grand Conseil le sont également au Conseil d'Etat. D'après des données qui remontent à 1962-1963, et qu'il faudrait donc remettre à jour - mais dans ce pays où la centralisation des renseignements politiques est très peu avancée, cela suppose des démarches auprès des 25 chancelleries cantonales - quatre cantons étaient dans ce cas (Glaris, Soleure, Schwytz et les Grisons). Dans les autres, la réalisation intégrale du gouvernement de tous les partis était généralement approchée de très près (1).

En 1963, le parti socialiste était représenté au Conseil d'Etat de 19 cantons. Dans tous ces cantons, il était minoritaire. C'est à Berne qu'il était le plus fort: 34% des sièges du Grand Conseil. Bien que très faible dans certains de ces 19 cantons, une place ne lui avait pas moins été ménagée à leur exécutif: par exemple aux Grisons, où il n'avait que 6.2% des sièges du Grand Conseil, ou à Lucerne (7.7%).

Le parti radical était représenté à l'Exécutif de tous les cantons, sauf, mais on ne sait pas très bien pourquoi, à Appenzell Rhodes intérieures (2); le parti démocrate-chrétien dans 20 cantons (tous, sauf Berne, Schaffhouse, Appenzell Rhodes extérieures, Vaud et Neuchâtel). D'autres partis faisaient partie du Conseil d'Etat de certains cantons: libéral (Bâle-ville, Vaud, Neuchâtel, Genève); paysans, artisans et bourgeois (3) (Zurich, Berne, Fribourg, Bâle-campagne, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie); démocrate (Glaris, Grisons); Alliance des Indépendants (Zurich); parti progressiste national (Neuchâtel).

On peut dire qu'en gros, tout parti ayant au moins autour de 10% des sièges du législatif faisait alors partie de l'exécutif. Seules exceptions: Bâle-campagne (Union pour la réunion des deux Bâle, avec 12.5% des sièges du Grand Conseil), Genève (parti du travail, 14.0%). Le parti du travail a d'ailleurs actuellement un siège à l'exécutif de la Ville de Genève, de même qu'à celui de la Ville de Carouge. Hors du canton de Genève, il en va de même à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

Le système, négligeant le critère quantitatif de l'attribution du pouvoir à une majorité, est donc d'inspiration paritaire, ou si l'on préfère, fédéraliste: normalement, tout parti est admis à prendre sa part des responsabilités gouvernementales, dès l'instant qu'il représente une "sous-culture" politique ayant un minimum de consistance.

## 2. LES LUTTES CONFESIONNELLES ET L'ORIGINE DU SYSTEME

Les clivages confessionnels ne suffisent pas, bien entendu, à expliquer la genèse historique de cette pratique. Ils ne sont pas non plus la condition unique de ses applications actuelles. Ils constituent simplement l'un des facteurs, diachroniques aussi bien que synchroniques, du phénomène.

L'influence de ces clivages a été très grande à l'époque de l'adoption du système du gouvernement de tous les partis. Elle pèse sans doute moins aujourd'hui sur son fonctionnement.

La grande date est 1891. A ce moment, le gouvernement fédéral composé, depuis près de cinquante ans de radicaux et de libéraux, ces derniers, "en nombre évanescents" à écrit Jean-François Aubert (4), accueille en son sein un conservateur catholique.

A vrai dire, le pas avait déjà été franchi bien avant dans plus d'un canton. Immédiatement après le Sonderbund, dès 1848, catholiques et radicaux gouvernent ensemble, par exemple, à St Gall, Zoug, Obwald, Nidwald et Schwytz. Le principal problème politique de l'époque était de réconcilier la Suisse catholique et la Suisse radicale, de même que celle-ci avec les conservateurs protestants.

Ensuite est intervenue la question des rapports avec les socialistes. Ces derniers font leur entrée dans des gouvernements cantonaux dès 1897 à Zurich et à Genève.

Cette extension de la coopération gouvernementale au parti socialiste a certainement été tout spécialement facilitée par l'expérience de la coopération entre catholiques et radicaux. Là encore, les cantons ont précédé la Confédération, puisque c'est seulement en 1943 que le parti socialiste a obtenu un siège au Conseil fédéral.

Un modèle avait été mis en place, qui permettait de faire gouverner ensemble les représentants des milieux catholiques traditionnels et ceux du radicalisme. Au 19ème siècle, le fossé entre ces deux camps était beaucoup plus large que celui qui séparera, au 20ème, les partis classiques et la social-démocratie. Cela en dépit de la grève de 1918 et des tensions du genre de celles qu'a connues Genève, de 1933 à 1936, sous un gouvernement à majorité socialiste, conduit par Léon Nicole. Il ne faut pas oublier qu'entre la Suisse catholique et la Suisse protestante, des guerres sanglantes avaient eu lieu au moment de la Réforme et bien après encore. A la deuxième guerre de Vilmernen, en 1712, qui opposa encore les deux Suisse sur le champ de bataille, il y eu plusieurs centaines de morts.

La guerre du Sonderbund, puis la Kulturkampf, prolongent ces affrontements. Mais ils les prolongent sous une nouvelle forme. L'un des camps, celui des catholiques, est le même. Il défend, comme par le passé ses croyances et ses coutumes - et du même coup, à l'instar de la population d'en face, ses maîtres, leurs priviléges politiques et sociaux, et leurs profits. L'autre camp a changé. Il ne s'agit plus des protestants, mais des partisans d'une idéologie bourgeoise, dans laquelle anti-cléricalisme, aspirations à une extension des libertés populaires et intérêts du monde des affaires se conjuguent de façon complexe. A la fin, les partis qui représentent chacun de ces deux camps reconnaissent en somme que, sans cesser d'être rivaux, il leur est possible, et avantageux, de gérer en commun les affaires publiques. Ils y sont poussés par une population qui, dans sa masse, désire l'entente, déteste la violence et tout ce qui perturbe sa tranquillité et la bonne marche de l'économie. Une population modérée, plutôt même conservatrice; de mentalité bourgeoise en somme.

Ce qui avait été possible entre catholiques et radicaux, si éloignés au départ, ce qui avait été possible aussi entre radicaux et conservateurs protestants (ces deux partis collaborent, par exemple, à Genève de façon interrompue depuis 1864, bien que le second ait été le vaincu de la révolution radicale locale de 1846), a paru pouvoir être tenté aussi par rapport aux socialistes.

L'intégration du principal parti du mouvement ouvrier au système du gouvernement de concorde s'inscrit ainsi dans la suite d'un processus qui avait d'abord été déterminé par les luttes confessionnelles (y compris radicale contre traditionalisme protestant et catholique). La solution adoptée pour surmonter ces tensions confessionnelles a servi de modèle pour créer les conditions d'une coopération gouvernementale suivie avec les socialistes. Le pli étant pris depuis longtemps, l'entrée de ces nouveaux partenaires dans le jeu gouvernemental helvétique ne s'est heurtée à aucun obstacle insurmontable.

### 3. FACTEUR CONFESIONNEL DU FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SYSTEME

L'analyse détaillée du fonctionnement du système du gouvernement de tous les partis nous entraînerait très loin. Il faudrait en particulier montrer comment le gouvernement collégial (responsabilité collective, pas de chef au-dessus de ses collègues) assouplit les relations des gouvernants et des partis. Les partis peuvent s'opposer à certains aspects de la politique du gouvernement, bien qu'ils soient représentés au sein de celui-ci, sans que cela entraîne un remaniement de l'équipe au pouvoir. Il faudrait également entrer dans le détail des pratiques grâce auxquelles les représentants de partis minoritaires obtiennent des sièges à l'exécutif. Nous verrions ainsi que le système tend à conférer une large marge de manœuvre à des élites politiques restreintes, qui négocient entre elles des accords électoraux divers.

Je me bornerai à relever que la base principale du système est à chercher sans doute, de nos jours, dans la démocratie directe, ou du moins semi-directe, et le comportement très mesuré et très stable de la masse des électeurs. En raison du référendum et de l'initiative, la population dicte sa volonté aux gouvernants (5). Comme elle est très mesurée, elle répugne aux changements brusques. Elle vote massivement pour le statu quo, ou pour des changements très limités. Aucun gouvernement ne peut s'écarter de ce conservatisme à peine teinté d'un peu de réformisme prudent: ses tentatives se heurteraient bientôt à des votes négatifs. Trop à gauche, il provoquerait très vite une telle réaction, compte tenu de l'état de l'opinion. Trop à droite, il rencontrerait aussi, tôt ou tard, des difficultés. En tous cas plus de difficultés qu'en négociant au plus juste avec les socialistes, y compris à l'échelon exécutif. L'électorat enfin, étant très stable, un parti minoritaire ne peut guère en pratique entretenir l'idée de conquérir un jour des sièges gouvernementaux par ses seules forces. Il a le choix entre rester sur la touche indéfiniment, ou s'intégrer au gouvernement. Jusqu'ici

le parti socialiste a préféré la seconde solution, qui lui donne un droit de regard plus direct sur la gestion des affaires publiques, la possibilité d'intervenir de l'intérieur dans le processus des décisions gouvernementales, celle de peser aussi sur la désignation des fonctionnaires.

On peut se demander si le système serait viable à supposer que les socialistes et les radicaux, plus les libéraux, etc. soient seuls en présence, sans le parti démocrate-chrétien. Le problème serait alors celui de la coopération de la gauche et de la droite.

L'existence du PDC crée en effet une situation plus complexe. Ce parti introduit dans le débat certains thèmes qui sont propres à son idéologie, ni socialiste, ni capitaliste. Il est suivi par une clientèle qui se définit assez mal en termes de classe. Dans la Suisse traditionnelle, elle se recrute à tous les niveaux de la société. Dans le reste du pays, elle est très diverse également au point de vue social.

Tout cela rend ce parti particulièrement apte à un dialogue avec la gauche et la droite. A première vue, il semble donc que cette formation soit indispensable au fonctionnement du système. Comme il s'agit d'un parti à référence religieuse, cela signifierait aussi que le facteur religieux demeure essentiel pour comprendre celui-ci.

Sans ce parti, la logique de la situation ne susciterait-elle pas plutôt qu'une coopération du parti socialiste et des partis bourgeois majoritaires, un gouvernement de centre-droite, s'appuyant seulement sur ces derniers? Cela ne serait-il pas la seule solution conforme aux théories politiques les plus répandues?

Malheureusement pour ces théories, la formule du gouvernement de concordance fonctionne tout autant dans les cantons les plus protestants, où le PDC n'est pas représenté à l'exécutif, que dans les autres régions du pays. En 1963, Berne, par exemple, avait un Conseil d'Etat formé de 3 socialistes, de 2 radicaux et de 4 artisans, paysans et bourgeois. A Appenzell Rhodes extérieures, 6 radicaux et 1 socialiste gouvernaient ensemble. Dans le canton de Vaud, 2 socialistes, 3 radicaux, 1 libéral et 1 agrarien. A Neuchâtel, 1 socialiste, 2 radicaux, 1 libéral et 1 membre d'un petit parti bourgeois local.

Il reste, qu'en ce qui concerne le Conseil fédéral, la présence du PDC facilite sans doute la coopération avec les socialistes. Mais l'existence de ce parti n'est pas

la condition sine qua non du gouvernement de concorde, dans la Suisse actuelle.

### CONCLUSIONS

Le moment de clore ces propos introductifs est venu.

Dans la discussion qui va commencer, nous pourrons nous demander en particulier si le système du gouvernement de concorde est, soit par nature, soit en raison de la façon dont il est utilisé de nos jours dans ce pays, insuffisamment efficace, étant donné les exigences d'une société moderne. C'est là l'évaluer du point de vue pratique, en tant que moyen.

Il convient aussi de l'évaluer du point de vue des fins. Il est incontestable qu'il suppose, pour fonctionner, un large consensus en faveur de la modération, une modération très bourgeoise, et qui n'est que l'effet de la "fausse conscience" au regard de certains. Etant donné que le souci de la paix religieuse a puissamment aidé à la mise en place de ce système et qu'un parti d'inspiration religieuse contribue, pour une part, à en prolonger l'existence, ne peut-on voir là l'une des formes de l'intervention du fait religieux en tant qu'agent de conservation sociale? Un des avatars de la religion opium du peuple? La question ne doit pas être esquivée.

Un point encore, qu'il faudrait développer, mais que je ne fais que mentionner in extremis, avant notre discussion de tout à l'heure: le rapport entre l'autonomie des cantons, autrement dit le fédéralisme et le gouvernement de tous les partis.

A l'échelon cantonal, cette autonomie fait que des dirigeants régionaux ont des responsabilités étendues et qu'ils les exercent de leur propre mouvement, non comme délégués d'un pouvoir supérieur. Ils ne sont pas pourvus de moyens d'action très puissants. Ils ne peuvent heurter de front une partie de la population sans soulever des oppositions grosses de conséquences: campagnes de presse, pétitions, manifestations, débats et votes au Grand Conseil, éventuellement votation populaire. De plus, ils ont trop de rapports quotidiens avec leurs administrés pour pouvoir, normalement, se montrer sectaires. La meilleure solution, pour que leur magistrature s'accomplisse convenablement, est que le Conseil d'Etat soit représentatif de tous les milieux, au moins des principaux, et qu'il soit composé de personnalités pondérées, ayant la confiance non seulement de leur parti, mais aussi d'autres cercles. C'est précisément à quoi aboutit le système du gouvernement de concorde.

L'Etat fédéral, à cause de la même autonomie des cantons (et de la démocratie directe), n'est pas tout puissant, loin de là. Ses pouvoirs sont limités. Il est bien utile à son "conseil d'administration" de compter parmi ses membres des hommes en rapport étroit avec toutes les grandes familles idéologiques.

Dès lors, la principale clé de l'explication de la particularité qu'est le gouvernement de tous les partis pourrait bien être cette autre particularité qu'est un fédéralisme très poussé. En d'autres termes, tout le passé historique de petits Etats, non dépourvus d'antagonismes réciproques, mais qui ont survécu en s'agrégant dans un ensemble fédéré. Petits pouvoirs, face à face direct avec la population, pas de gouvernement central fort, impossibilité de s'opposer à l'extension des droits populaires, traditions collégiales venant de l'Ancien régime, telles sont les pièces essentielles du système (avec les déterminants du comportement prudent du corps électoral).

C'est en particulier l'absence de pouvoir central fort qui a empêché l'une des deux confessions de devenir hégémonique. Les deux Suisse, destinées à survivre côte à côte, ont admis de respecter leur différence et de coopérer, y compris au gouvernement.

Roger Girod  
 Dépt. de Sociologie  
 Université de Genève  
 Case postale 141  
 1211 Genève 24

#### NOTES

1. Roger Girod. Le système des partis en Suisse. Revue française de science politique. Décembre 1964. p.1114-1133; même auteur, Geography of the Swiss Party System, p.207-233, in: Consociational Democracy: Political Accommodation in Segmented Societies, un recueil collectif publié sous la direction de Kenneth McRae. Carleton Library. McClelland and Steward Ltd. Toronto, 311 p. 1974.
2. Ce très petit canton constitue un cas particulier. On peut dire soit que les partis y sont inexistants, soit que seul le PDC y est présent, sans partenaire. Mais, à l'époque des observations auxquelles je me réfère ici, les activités officielles de ce parti se limitaient à une assemblée annuelle groupant 30-40 citoyens. L'un des conseillers d'Etat était malgré tout sans doute plutôt radical que PDC, selon certains avis. Dans ce contexte, les attributions de ce genre sont à peu près sans signification.

3. Parti dénommé actuellement Union démocratique du centre.
4. Jean-François Aubert. *Traité de droit constitutionnel suisse.*  
2 volumes. Ides et calendes. Neuchâtel 1967, vol. II, p.534.
5. Raimund Germann insiste spécialement sur cet aspect du système  
dans une récente étude, *Konkordanz- oder Konkurrenzdemokratie.*  
*Revue de droit suisse. Nouvelle série no 96, cahier II, partie 1,*  
1977, p.173-186.